



PUBLICIS GROUPE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance a procédé à une évaluation de ses travaux pour l'exercice 2013 dont il a examiné la synthèse et tiré les enseignements. Cette évaluation a été menée par Madame Hélène Ploix, membre indépendant du Conseil de surveillance avec l'aide du Secrétaire du Conseil.

Quatre comités spécialisés (Comité de nomination, Comité de rémunération, Comité d'audit et Comité des risques et stratégies) aident le Conseil de surveillance dans l'accomplissement de ses missions dans le but d'améliorer en permanence la gouvernance de Publicis.

Le Comité de nomination a été saisi des nominations de certains dirigeants des grands réseaux du Groupe. Le Comité a émis ses recommandations sur la composition du Conseil de surveillance.

Le Comité de rémunération a examiné les questions relatives à la rémunération du Président du Directoire (entièrement variable) et des membres du Directoire (parties fixes et variables) et proposé au Conseil de surveillance les décisions à prendre les concernant. Le Comité a également examiné les questions relatives à la politique de rémunération en actions et a pris connaissance de la politique de bonus en fonction des résultats du Groupe comme de chacun des grands réseaux.

Le Comité des risques et stratégies a examiné la cartographie des risques du Groupe et les mesures mises en œuvre pour les limiter. Le Comité a analysé en détail quelques-uns des risques majeurs du Groupe et notamment les risques juridiques et les risques liés à la gestion des ressources humaines. Le Comité a discuté des grandes options stratégiques en termes de développement et d'acquisitions. Le Comité a notamment étudié attentivement les objectifs stratégiques poursuivis par le projet de fusion entre égaux entre Publicis Groupe et Omnicom Group ainsi que les risques éventuels associés à une telle transaction et les opportunités attendues de ce rapprochement pour les collaborateurs, les clients, les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes.

Le Comité d'audit supervise l'organisation et la mise en œuvre de l'audit du Groupe, veille à la qualité de son contrôle interne et s'assure de la régularité et de la sincérité des comptes. Le Comité a donné un avis au Conseil de surveillance sur les sujets relatifs au projet de fusion entre égaux de Publicis Groupe et d'Omnicom Group qui relèvent de sa compétence. Le Conseil de surveillance a entendu le Comité d'audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des

comptes clos le 31 décembre 2013, et plus généralement sur les procédures de contrôle interne.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce, le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et son rapport de gestion. Après avoir reçu toutes les informations qui nous paraissaient utiles, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ces documents.

Le Conseil de surveillance a accepté les propositions faites par le Directoire d'une part, de porter le dividende unitaire à 1,10 euro par action contre 0,90 euro l'année dernière (soit une croissance du dividende de 22,2% et un taux de distribution de 30%) et, d'autre part, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité de percevoir ce dividende à son choix, soit en numéraire soit en actions nouvelles.

En application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé, au cours de l'exercice 2013, la conclusion de deux lignes de crédit intervenues avec la BNP Paribas et la Société Générale dont sont administrateurs respectivement Madame Hélène Ploix et Monsieur Michel Cicurel également membres du Conseil de surveillance de la Société. Conformément aux termes de l'article L. 225-88 du Code de commerce, les parties intéressées à ces conventions n'ont pas pris part au vote des décisions du Conseil.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial portant sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce mentionnant notamment ces conventions.

Les mandats de membre du Conseil de surveillance de Madame Claudine Bienaimé et de Monsieur Michel Halpérin arrivent à échéance lors de la présente Assemblée. Nous vous proposons, après avis favorable du Comité de nomination, de renouveler ces deux mandats pour une durée de quatre années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil de surveillance a donné son assentiment au Directoire sur ses propositions de demandes d'autorisations financières à l'Assemblée.

Ainsi, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance